



**Délibération n° BUR. – 36 – 5 novembre 2018 – Avis relatif à l'ouverture des négociations sur la convention nationale organisant les rapports entre les pharmaciens titulaires d'officine et l'assurance maladie.**

Par lettre en date du 19 octobre 2018, notifiée le 22 octobre 2018, la Direction générale de l'UNCAM a convié l'UNOCAM, en application des articles L. 162-14-3, L. 162-16-1 et D. 162-26 du code de la sécurité sociale, à participer aux négociations conventionnelles sur la convention nationale des pharmaciens titulaires d'officine.

L'avenant 13 prévoyait de reporter au 30 septembre 2018 la publication d'un avenant qui doit fixer les modalités précises des nouveaux honoraires de dispensation dont l'entrée en vigueur est prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

L'UNOCAM participera à la négociation conventionnelle sur la thématique des nouveaux honoraires de dispensation.

**Délibération adoptée à l'unanimité**